



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## aide psychopédagogique

Question écrite n° 23693

### Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficultés (RASED), prévus par la circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002. D'une part, il règne la plus grande incertitude quant à l'avenir de ces réseaux dans son département de Loire-Atlantique. Malgré les injonctions des organisations syndicales, les départs en retraite n'ont pas été anticipés. Ainsi, sur les 42 réseaux que compte le département, 6 ne disposent pas de psychologue scolaire ; 12 postes de rééducateurs ne sont pas pourvus. Parallèlement, alors qu'il conviendrait de pallier ce manque de personnel, on constate un faible nombre, voire l'absence de départs en formation accordés, ce qui laisse craindre une volonté de laisser ces réseaux s'éteindre d'eux-mêmes. D'autre part, des rumeurs insistantes laissent entendre qu'une réorganisation territoriale des RASED est envisagée : il s'agirait de centrer l'aide spécialisée sur certaines écoles seulement, créant ainsi d'importantes disparités, alors même que le nombre d'enfants en situation de handicap ira croissant. Il souhaiterait donc connaître les raisons de ce manque de départs en formation, savoir s'il existe bien une volonté de réorganiser territorialement les RASED, et enfin si leur existence sera confirmée, y compris dans des missions révisées.

### Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, qui font désormais partie du travail de tous les enseignants du 1er degré, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion dans l'utilisation de leur savoir-faire et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Ayrault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23693

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 mai 2008, page 4329

**Réponse publiée le** : 18 novembre 2008, page 9961